



FORMATION D'ACTUALISATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE

NIVEAU 1



GSU FORM'ACTION est conventionné avec le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de Seine & Marne
Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences modifié le 1^{er} juillet 2019

Les objectifs de la formation :

Révision des modules de l'AFGSU 1 et apport des nouvelles recommandations médicales.

Module 1 : la prise en charge des urgences vitales :

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et se protéger.
- Alerter les secours, transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.
- Prise en charge d'une obstruction aiguë des voies aériennes.
- Prise en charge d'un saignement abondant.
- Prise en charge d'une victime inconsciente.
- Prise en charge d'un arrêt cardiaque avec et sans défibrillateur.

Module 2 : la prise en charge des urgences potentielles :

- Transmettre un bilan synthétique lors de l'alerte et suivre les conseils donnés.
- Evaluer et prendre en charge un malaise.
- Evaluer et prendre en charge un traumatisme osseux, une plaie, une brûlure.
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène.

Module 3 : les urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles :

- Comprendre ce qu'est une « situation sanitaire exceptionnelle ».
- Connaître l'organisation spécifique du système de santé.
- Savoir s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles.
- Être sensibilisé aux risques NRBC-E.
- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer une protection adaptée.
- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer une protection adaptée.

Les formateurs sont des professionnels de santé en activité au sein d'un service d'urgence et/ou de réanimation habilités à l'enseignement des AFGSU par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence.

Public concerné

S'adresse à l'ensemble des personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé. » (Arrêté du 1^{er} juillet 2019, Art. 1)

Prérequis

Exercer au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé et être détenteur de l'AFGSU de niveau 1 à jour (dernière formation initiale ou d'actualisation datant de moins de 4 ans).

Groupe de 12 personnes maximum

Durée de la formation :

1 jour (1 x 7 heures)

Horaires :

De 9h à 17h

Modalité d'exécution :

En présentiel

Coût de la formation :

850 Euros

Lieu de la formation :

Sur site

Délais d'accès à la formation :

De 1 à 6 mois

Nous contacter pour plus d'informations

Moyens & outils pédagogiques :

- Partage des retours d'expérience.
- Projection de diaporamas et de vidéos.
- Ateliers d'apprentissage des gestes.
- Mises en situation pratique.

Suivi et évaluation :

- QCM d'auto-évaluation pré et post formation.
- Evaluation continue de l'apprentissage des gestes
- Feuille de présence.
- Attestation individuelle de présence et de réussite.
- Questionnaire de satisfaction.
- Remise d'un livret retraçant les grandes lignes de l'AFGSU 1
- Attestations de formation délivrée par le responsable du CESU (valable 4 ans).
- Tenu d'un registre pour rappels individuels avant fin de validité (à J-6 mois)

Les conditions de validation :

« La délivrance des attestations de formation aux gestes et soins d'urgence est subordonnée à la validation de chacun des modules qui composent la formation, fondée sur la présence tout au long de la formation et la vérification de l'acquisition par le stagiaire des connaissances, des gestes et des comportements adaptés à une situation d'urgence ». (Arrêté du 1^{er} juillet 2019, Art. 2)



Nos formations sont accessibles à toutes personnes en situation de handicap, dans la mesure où la formation choisie est compatible avec la situation de santé de la personne.

Afin de connaître vos droits et démarches, nous vous invitons à vous rapprocher de la [MDPH](#) ou de l'association [AGEFIPH](#), qui vous guiderons et vous accompagnerons dans votre projet.

Les travailleurs en situation de handicap de la fonction publique peuvent également se rapprocher du [FIPHP](#) qui accompagne les employeurs publics dans la mise en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle.

Vous pouvez également nous contacter à l'adresse suivante afin d'étudier les différentes possibilités mises à disposition :

referenthandicap@gsu-formation.fr

En 2023 la Formation
d'actualisation AFGSU 1 c'est :

- 0 formation
- Un taux de satisfaction de X X %
- Un taux de réussite de X X %